Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du 30 janvier 2025 à Moustiers Sainte Marie

Membres du Bureau présents : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon), **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération) ; **Claude BONDIL**, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Excusés qui ont donné pouvoir : **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Philippe MARANGES** (Castellane) à Bernard CLAP ; **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à Jacques ESPITALIER

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 5 décembre 2024 à Moustiers Ste Marie

2. Les événements du Parc du Verdon du 1er semestre 2025

Les membres du Bureau valident le calendrier présenté sur cette période, des évènements que le Parc organise ou la participation du Parc à certains évènements organisés par les communes ou associations.

3. Accompagnement des communes volontaires pour la restauration du patrimoine bâti : canal de cresson à Aups et bergerie de Mallesoque à Quinson

Dans le cadre de l'appel à communes volontaires lancé en 2024 visant à identifier des projets de restauration ou de valorisation d'édifices bâtis patrimoniaux du territoire, les communes d'Aups et de Quinson ont sollicité le Parc pour les accompagner sur leur projet de restauration, pour le canal du Cresson à Aups et pour la bergerie de Mallesoque à Quinson.
Les membres du Bureau à l'unanimité (les maires concernés n'ayant pas pris part au vote sur le projet concernant leur commune) valident l'intervention du Parc auprès de ces deux communes en application des tarifs votés le 5 décembre 2024, à savoir : Aups : 5 jours à 200 € = 1 000 € / Quinson : 80 jours (en 5 ans) à 200 € = 16 000 €

4. Dossiers de demande de subvention

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent les opérations qui suivent et leur plan de financement :

- Modification du plan de financement de l'opération « Etude d'incidence des prélèvements en eau sur les nappes et cours d'eau des bassins versants du Colostre et du ruisseau de Notre-Dame »

Coût total TTC : 103 120 € / Agence de l'Eau (70%) : 70 000 € / Conseil Régional (10%) : 10 000 € / Autofinancement (20%) : 23 120 € (dont SCP 3 258 €)
Dont Coût final action radar TTC : 20 100 € / Région : 1 698 € / Agence de l'eau : 11 886 € / Autofinancement (33 %) : 6 516 € (dont part sollicitée auprès de la SCP : 3 258€ TTC (soit 50% de l'autofinancement))

- Mise en œuvre du plan de gestion sédimentaire du haut Verdon – Année 2025

Coût total TTC : 54 000 € / Agence de l'Eau (50 %) : 27 000 € / Région (30 %) : 16 200 € / Autofinancement (20 %) : 10 800 €

- Entretien des bâtis, des espaces fréquentés et patrimoniaux du domaine de Valx-Félines – année 2025

Coût total TTC : 29 400 € / CD 04 (40 %) : 11 760 € / Région (40 %) : 11 760 € / Autofinancement (20 %) : 5 880 €

- Soutien à l'ingénierie 2025 du PNR Verdon - Dotation de fonctionnement

Coût total TTC : 192 326 € / DREAL (80 %) : 154 000 € / Autofinancement : 38 326 €

5. Convention projet interparc tourisme 2024-2025 : « Destination Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur : des laboratoires de la transition qui essaiment les bonnes pratiques au niveau régional »

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la convention présentée entre les 9 PNR de la Région, pour la réalisation d'une action de coopération et mutualisation visant à structurer et développer une offre écotouristique. Les Parcs se dotent ainsi collectivement de compétences mutualisées à hauteur de 2 ETP portés administrativement par le Parc de la Sainte-Baume et visant à :
- **Valoriser l'offre** des territoires de parcs engagés pour le **tourisme durable** en lien avec le comité régional du Tourisme ;
- Renforcer la **labellisation Valeurs Parc** des entreprises touristiques ;
- Accompagner la professionnalisation des entreprises et la **transition durable** de leur activité en s'appuyant sur les écosolutions
- Structurer une **offre de découverte immersive hors saison ;**
- Créer une **offre d'itinérance thématiques** avec Chemins des Parcs ;
- Conforter de nouveaux projets, les partenariats et la veille du secteur
- Favoriser une **meilleure gestion des flux** sur les territoires de parcs ;
- Coordonner et animer l'interparc tourisme.

Pour affichage,
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 6 février 2025
Le Président,
Bernard CLAP

Parc naturel régional du Verdon
Une autre vie s'invente ici